



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020**

**Présent(e)s :**

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre  
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, ~~Christian BADOT~~, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général.

Présidence pour ce point : M. Ph. RASQUIN

**6.3. OBJET : Musée communal de la céramique – Acquisition de trois oeuvres issues de l'exposition « Dans ces eaux-là »**

**Le Conseil,**

**En séance publique,**

**VU** les articles L 1122 – 20 alinéa 1<sup>er</sup>, L 1122 – 26 § 1<sup>er</sup> et L 1122 – 30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

**VU** la note de Mesdames Renée SLOOTMAEKERS, Conservatrice adjointe, et Mélanie CORNELIS, Directrice-Conservatrice du Musée de la Céramique, lesquelles signalent :

*"L'exposition « Dans ces eaux-là » est actuellement en cours, et ce jusqu'au 3 janvier 2021, dans la salle réservée aux manifestations temporaires de l'espace muséal d'Andenne.*

*Exposition inaugurale du bâtiment « Le Phare », elle fait référence à l'ancienne vocation du lieu en présentant des œuvres dont le thème est lié au domaine de la piscine. Trois artistes céramistes se sont laissé porter par le projet : Caroline Andrin, Etienne Fleury et Clémentine Vaultier.*

*Il nous semble intéressant de souligner la destinée de l'ancien bassin de natation et d'en préserver le souvenir, de manière originale, par la conservation d'œuvres contemporaines créées spécifiquement.*

*Ainsi, nous avons procédé à une sélection de créations représentatives du travail des trois artistes (photos jointes en annexe).*

- *Caroline Andrin*

*18, rue Jules Besme, B-1081 Bruxelles*

*« Au fond de la piscine », 1 bonnet de bain, porcelaine, 450,00 euros*

- *Etienne Fleury*

24 bis, rue Victor Hugo, F-72270 Malicorne-sur-Sarthe

« À propos du théorème d'Archimède », 1 bouée, faïence émaillée, 900,00 euros

- Clémentine Vaultier

27, rue Royale, B-1000 Bruxelles

« Piscines Plaisir », 1 piscine, 700,00 euros

*Nous vous saurions gré de bien vouloir nous autoriser à procéder à l'acquisition des œuvres précitées pour le montant total de 2.050,00 euros.*

*La dépense budgétaire sera imputée à l'article 771/749-51 dont le crédit initial est de 5.000,00 euros.*

*Puisqu'il s'agit d'une dépense relevant du budget extraordinaire, la présente note devra être soumise au Conseil communal."*

**VU** l'intérêt de ces oeuvres pour le Musée de la céramique ;

**ATTENDU** que les crédits disponibles sur l'article 771/749-51 du budget de 2020 permettent de faire face à la dépense ;

**SUR** la proposition du Collège communal,

**ARRETE : A L'UNANIMITE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est décidé d'acquérir, pour le prix total de 2.050,00 euros, les trois œuvres suivantes, issues de l'exposition « Dans ces eaux-là » :

- « Au fond de la piscine », étant un bonnet de bain en porcelaine réalisé par Madame Caroline ANDRIN, de Bruxelles, pour le prix de 450,00 euros ;

- « A propos du théorème d'Archimède », étant une bouée en faïence émaillée réalisée par Monsieur Etienne FLEURY, de Malicorne-sur-Sarthe (France), pour le prix de 900,00 euros ;

- « Piscines plaisir », étant une piscine réalisée par Madame Clémentine VAULTIER, de Bruxelles, pour le prix de 700,00 euros.

**Article 2 :**

La dépense sera imputée sur l'article 771/749-51 du budget 2020.

**Article 3 :**

Ces oeuvres sont versées dans le domaine public communal.

Elles sont confiées au Musée communal de la céramique, qui en assurera la conservation et la gestion.

**Article 4 :**

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à Madame la Directrice financière, ainsi qu'à Mesdames Renée SLOOTMAEKERS, Conservatrice-adjointe, et Mélanie CORNELIS, Directrice-Conservatrice du Musée de la Céramique.

Elles veilleront, chacun en ce qui le concerne, à la mise en œuvre de la résolution prise.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

**PAR LE CONSEIL,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE PRESIDENT,**

**R. GOSSIAUX**

**PH. RASQUIN**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE BOURGMESTRE,**

**R. GOSSIAUX**

**C. EERDEKENS**

